



## PROCES-VERBAL

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 19 octobre 2023 à 18 h 00  
Au siège de la Communauté de communes

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 32**

#### Présents :

**APT** : M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU

**BONNIEUX** : Mme Evelyne BLANC

**BUOUX** : Mme Amélie PESSEMESSE représentée par M. Hervé PLANCHON

**CASENEUVE** : M. Gilles RIPERT

**CASTELLET-EN-LUBERON** : M. Roger ISNARD

**GIGNAC** : Mme Sylvie PASQUINI

**GOULT** : M. Didier PERELLO

**LIOUX** : M. Francis FARGE

**MENERBES** : M. Patrick MERLE

**MURS** : M. Christian MALBEC

**ROUSSILLON** : Mme Gisèle BONNELLY

**RUSTREL** : M. Pierre TARTANSON

**SAIGNON** : M. Jean-Pierre HAUCOURT

**SAINT MARTIN DE CASTILLON** : Mme Charlotte CARBONNEL

**SAINT PANTALEON** : M. Luc MILLE

**SIVERGUES** : Mme Martine CALAS

**ST SATURNIN LES APT** : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

**VILLARS** : Mme Sylvie PEREIRA

#### Absents-excusés :

**APT** : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

**AURIBEAU** : M. Roland CICERO

**CERESTE** : M. Gérard BAUMEL

**GARGAS** : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

**JOUCAS** : M. Lucien AUBERT

**LACOSTE** : M. Mathias HAUPTMANN

#### Procurations de :

**APT** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

**BONNIEUX** : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

**GARGAS** : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

**LAGARDE D'APT** : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

**VIENS** : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à Mme Charlotte CARBONNEL

#### Étaient également présents :

**SAINT PANTALEON** : Flavien SIMON

**CCPAL** : Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistants de Direction)

Le Conseil communautaire a respecté une minute de silence en l'honneur de Laurence LE ROY.

Flavien SIMON, adjoint au maire de Saint-Pantaléon et nouveau membre suppléant au conseil communautaire, se présente à l'assemblée.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023.

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 12 OCTOBRE 2023**

OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
Modification du tableau des effectifs des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)	Unanimité
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
Signature de la Convention de prestation de service d'audits énergétiques des bâtiments avec le Syndicat d'Énergie Vauclusien. Coût total : 37 925 € dont reste à charge CCPAL de 16 507 € TTC	Unanimité

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

N°	Objet	Montant
2023-142	Signature du contrat de prestation de services avec la société T&C, ayant pour activité la vente à distance sur catalogue général, pour la location d'un bureau partagé « espace de coworking », à Cap Luberon, à partir du 12 septembre 2023 pour une durée déterminée jusqu'au 11 octobre 2023.	Montant facturé : 84 € TTC/Mois (Tarif réduit pour demandeurs d'emploi)
2023-143	Signature du contrat de prestation de services avec Tiphaine TOMASSIN, auto-entrepreneur, ayant pour activité le nettoyage courant des bâtiments pour la location d'un bureau partagé « espace de coworking », à Cap Luberon, à partir du 12 septembre 2023 pour une durée déterminée jusqu'au 11 octobre 2023.	Montant facturé : 144 € TTC/Mois
2023-144	Autorisation d'occupation temporaire à titre payant de la terrasse et ses abords, des sanitaires et mise à disposition de l'électricité du Parc de loisirs du plan d'eau de la Riaille à Apt à l'association Comète FM - Manifestation "Comète FM fête ses 20 ans" le samedi 16/09/2023.	Montant facturé : 60 € TTC
2023-145	Attribution du marché public de travaux pour le renouvellement du réseau de collecte des eaux usées du centre village de Murs avec la société SNPR (84400 Apt).	Montant du marché : 162 000,90 € TTC
2023-146	Prêt de la scène démontable à la mairie d'Apt du vendredi 15/09/2023 au lundi 18/09/2023.	A titre gratuit
2023-147	Mise à jour des tarifs des services et prestations de l'office de tourisme Pays d'Apt Luberon pour tous les prestataires hors hébergeurs.	-
2023-148	Avenant n°1 au marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène - Lot n°2 (Sté IGUAL).	Sans incidence financière
2023-149	Convention entre la CCPAL et la commune de Roussillon pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour développer des actions de lecture et de prêt de documents au sein de la crèche intercommunale « Le Lièvre et la Tortue ».	A titre gratuit
2023-150	Signature du contrat de prestation de services avec la société SPORTEMEDIA, pour la location d'un bureau partagé « espace de coworking », à Cap Luberon, ayant pour activités, la conception, le développement, la commercialisation, l'exploitation de sites internet, à partir du 04 octobre 2023.	Montant : 144 € TTC/Mois
2023-151	Contrat entre la CCPAL et Aude Imbert - Le Colibri Blanc pour des interventions au sein du Relais petite enfance entre le 1 <sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2023.	Montant : 280 € TTC
2023-152	Prêt de la nacelle à la mairie de Villars du 27/11/2023 au 01/12/2023.	A titre gratuit
2023-153	Prêt de la nacelle à la mairie de Villars du 22/01/2024 au 26/01/2024.	A titre gratuit
2023-154	Prêt de la nacelle à la mairie de Lacoste du 20/11/2023 au 21/11/2023.	A titre gratuit
2023-155	Prêt de la nacelle à la mairie de Lacoste du 15/01/2024 au 16/01/2024.	A titre gratuit

2023-156	Prêt de la nacelle à la mairie de Rustrel du 22/11/2023 au 24/11/2023 et du 17/01/2024 au 19/01/2024.	A titre gratuit
2023-157	Conservatoire de musique – Convention de partenariat avec l'ITEP84 pour l'organisation d'ateliers de percussions - Année scolaire 2023/2024.	Montant facturé : 1 015 € TTC
2023-158	Prêt de la nacelle à la mairie de Ménerbes du 15/11/2023 au 17/11/2023 et du 29/01/2024 au 31/01/2024.	A titre gratuit
2023-159	Contrat entre la CCPAL et l'Association Sport Santé en Luberon pour trois interventions au sein du Relais petite enfance entre le 1 <sup>er</sup> novembre et le 31 décembre 2023.	Montant : 150 € TTC
2023-160	Prêt de la nacelle à la mairie de Joucas du 06/11/2023 au 08/11/2023 et du 01/02/2024 au 02/02/2024.	A titre gratuit
2023-161	Signature d'un marché public de fourniture de matériel informatique - Accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents avec les entreprises suivantes pour une durée d'un an reconductible 3 fois : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ORDISYS Informatique – 30900 NIMES</li> <li>✓ E.S.I France – 67610 LA WANTZENAU</li> <li>✓ MEDIACOM SYSTEME – 13016 MARSEILLE</li> </ul>	Montant maxi : 50 000 € HT

Sylvie PEREIRA demande des précisions concernant la décision n°2023-149.

Emmanuel BOHN explique qu'il s'agit de la mise à disposition à titre gracieux d'une personne de la médiathèque de Roussillon au sein de la crèche de Goult pour réaliser des séances de lecture et des animations d'éveil à la lecture.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1 – MOTION CONTRE LA CREATION DU «POLE TERRITORIAL DU GRAND BASSIN DE VIE D'AVIGNON»

Le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunissait à Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

À l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ». Un projet qui concerne 6 EPCI de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du Département de Vaucluse, mais également 10 000 habitants du Gard, qui seraient inclus dans une « superstructure » qui irait ainsi de Carpentras au Pont du Gard, en passant par Cavaillon, Sorgues ou encore Vaison-la-Romaine.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole d'Aix-Marseille.

Cette métropole, qui ne dit pas son nom, serait chargée « d'animer une réflexion stratégique sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque inondation et à la gestion des déchets ». Autant de compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités. Pourquoi, alors, confier à une métropole des compétences déjà gérées par d'autres collectivités ?

Cette décision prise sans concertation des Vauclusiens constitue une faute à plusieurs égards.

D'abord, à l'heure où nombre de nos concitoyens demandent une simplification du millefeuille administratif, la création d'une telle « superstructure » ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Ensuite, cette métropole éloignerait encore les citoyens des élus, en centralisant les décisions quand nous savons que la proximité est la clé de l'efficacité.

Enfin, cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet, qui engage l'avenir de 563 000 Vauclusiens, n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

Aussi, par cette motion, l'ensemble des élus de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon affirment leur opposition à ce projet qui signerait la fin du Département de Vaucluse, l'abandon des communes rurales et un recul notable de la démocratie locale.

Pierre TARTANSON rappelle qu'il est possible de se positionner par voie informatique et qu'il l'a fait.

Dominique THEVENIEAU réfléchit à l'avenir et s'interroge sur l'intérêt pour la CCPAL de se rattacher à un autre pôle comme par exemple un pôle de montagne. Il pose la question suivante : ne pas appartenir à un groupement ne serait-il pas un inconvénient pour l'avenir ?

Le Président rappelle qu'il faisait partie de la réflexion initiale concernant ce projet de création de Pôle avec 4 EPCI où il s'agissait uniquement de la mobilité. Il rappelle également que seule la Ville d'Apt a pris la compétence mobilité sur le territoire de la CCPAL. Au début il s'agissait d'une instance sous forme associative et maintenant d'un syndicat mixte fermé avec une recherche de personnel, un Président, des Vice-Présidents et une cotisation qui sera demandée aux EPCI. Alors que la CDCI a voté favorablement au projet de création du pôle territorial, il indique avoir donné procuration lors de cette séance pour voter contre ce projet. Il précise que Cécile HELLE, Maire d'Avignon, et Anthony ZILIO, Conseiller départemental, Maire de Bollène et Président de la Communauté de communes Rhône Lez Provence, ne sont pas favorables à ce projet.

Un arrêté préfectoral est attendu à ce sujet.

Dominique SANTONI indique que le Département de Vaucluse a également donné un avis défavorable. Elle rajoute que les statuts de ce Pôle relèvent plus d'un pôle métropolitain que territorial. Elle évoque le transfert de compétences avec la notion de métropole et réaffirme son positionnement pour le maintien des communes.

Gaëlle LETTERON annonce être d'accord avec les propos de Dominique SANTONI et précise que le fait d'ajouter des strates, engendre des coûts et que les économies annoncées via la mutualisation ne sont jamais visibles. Elle a une pensée pour Élisabeth MURAT qui disait que c'était « la mort des communes ». Elle rappelle que les objectifs, les attentes et les enjeux des territoires sont différents et qu'elle est favorable au vote de cette motion.

Frédéric SACCO fait référence à l'association de 16 EPCI qui ont travaillé ensemble depuis 2019 (une SPL de 10 EPCI au final) concernant le centre de tri sur les terres du SIDOMRA. Avec cet exemple, il explique qu'on peut travailler ensemble et mutualiser sans créer des syndicats.

Lien de la pétition en ligne : [Pétition - NON au pôle métropolitain du grand bassin de vie d'Avignon - Change.org](https://www.change.org/p/petition-non-au-pole-metropolitain-du-grand-bassin-de-vie-d-avignon)

**Le Conseil communautaire, après délibération :**  
**Par 30 voix pour**  
**Et 2 abstentions (Le Président, Patricia BAILLARD)**

**Approuve** la motion contre la création du « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon », telle que présentée ci-dessus.

## **2 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)**

Le Président rappelle la délibération du 16 juillet 2020 créant la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCPAL selon la composition suivante :

- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour la commune d'Apt
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par commune pour les autres communes.

Il rappelle également la délibération du 15 octobre 2020 procédant à l'installation de la CLECT et la délibération du 25 mai 2023 modifiant la composition de la CLECT.

Il mentionne la délibération de la commune de Saint-Pantaléon en date du 25 septembre 2023 désignant Monsieur Flavien SIMON en tant que membre suppléant de la CLECT.

**Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Procède** à l'installation de la CLECT conformément à la liste suivante :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
APT	Madame Véronique ARNAUD-DELOY	Madame Dominique SANTONI
	Monsieur Jean AILLAUD	Monsieur Frédéric SACCO
AURIBEAU	Monsieur Roland CICERO	Monsieur Nicolas LAGARDE
BONNIEUX	Monsieur Pascal RAGOT	Madame Évelyne BLANC
BOUX	Monsieur Hervé PLANCHON	Monsieur Louis SADOUL

<b>CASENEUVE</b>	Monsieur Gilles RIPERT	Madame Chantal EXBRAYAT-DUMAS
<b>CASTELLET-EN-LUBERON</b>	Madame Anne-Cécile ERTLÉ	Madame Marie-Christine MANGEOT
<b>CÉRESTE</b>	Monsieur Gérard BAUMEL	Monsieur Jean-Louis DE BOISSEZON
<b>GARGAS</b>	Monsieur Pascal BOUXOM	Monsieur Bruno VIGNE-ULMIER
<b>GIGNAC</b>	Madame Sylvie PASQUINI	Monsieur Guy AUBERT
<b>GOULT</b>	Monsieur Didier PERELLO	Madame Mauricette CENCIARELLI
<b>JOUCAS</b>	Monsieur Lucien AUBERT	Monsieur Maurice JEAN
<b>LACOSTE</b>	Monsieur Mathias HAUPTMANN	Madame Patricia LOUCHE
<b>LAGARDE D'APT</b>	Madame Maryse BONNET	Madame Martine RAYNE
<b>LIoux</b>	Monsieur Francis FARGE	Monsieur Patrice FOURNIER
<b>MÉNARBES</b>	Monsieur Patrick MERLE	Monsieur Christian RUFFINATTO
<b>MURS</b>	Monsieur Christian MALBEC	Madame Patricia HAESEVOETS
<b>ROUSSILLON</b>	Monsieur Gérard DEBROAS	Madame Gisèle BONNELLY
<b>RUSTREL</b>	Monsieur Pierre TARTANSON	Monsieur Philippe ESCOFFIER
<b>SAIGNON</b>	Monsieur François DUPOUX	Monsieur Christophe SLECK
<b>SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON</b>	Madame Charlotte CARBONNEL	Monsieur Laurent BERTEL
<b>SAINT-PANTALÉON</b>	Monsieur Luc MILLE	Monsieur Flavien SIMON
<b>SAINT-SATURNIN-LÈS-APT</b>	Monsieur Christian BELLOT	Monsieur Yves MARCEAU
<b>SIVERGUES</b>	Madame Martine CALAS	Madame Muriel MATAMOROS
<b>VIENS</b>	Monsieur Frédéric ROUX	Madame Viviane DARGERÉ
<b>VILLARS</b>	Madame Sylvie PEREIRA	Monsieur Christophe CASTANO

### 3 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Président rappelle :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- Les statuts de la CCPAL,
- La délibération du 16 juillet 2020 relative à la création des commissions communautaires,
- La délibération du 18 mars 2021 relative à la composition des commissions communautaires,
- La délibération N°CC-2021-103 du 16 septembre 2021 relative à la modification de la composition des commissions communautaires.

La commune de Saint-Saturnin-lès-Apt a demandé de retirer de la commission Environnement et transition énergétique M. Benjamin MEUNIER démissionnaire de sa fonction de conseiller municipal de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

La commune de Lioux a demandé de retirer de la commission Communication M. Joël PEREZ démissionnaire de sa fonction de conseiller municipal de la commune de Lioux.

La commune d'Apt a demandé de retirer de la commission Développement économique et attractivité du territoire Mme Amélie LEBRETON.

La commune de Saignon a demandé de retirer de la commission Enseignement artistique, éducation et action culturelle M. Gilbert LEGUAY suite à son décès.

La commune de Saint-Pantaléon a demandé de retirer de la commission Accessibilité des services au public, Mme Évy JOBIN démissionnaire de sa fonction d'adjoint à la commune de Saint-Pantaléon et de la remplacer par M. Flavien SIMON à la commission Développement économique et attractivité du territoire.

Gisèle BONNELLY souhaite savoir si la commune de Saint-Pantaléon a proposé un membre remplaçant à la commission Accessibilité des services au public.

Luc MILLE répond que la commune n'a aucun remplaçant à proposer pour l'instant.

**Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la constitution des commissions communautaires suivante :

	<b>TITRE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>Accessibilité des services au public (Petite Enfance - Jeunesse, EFS)</b>	Madame	Sylvie	TURC	APT
	Monsieur	Patrick	ESPITALIER	APT
	Monsieur	Nathan	SAIHI	APT
	Madame	Célia	BARBIER	APT
	Madame	Sonia	DUHAYER	AURIBEAU
	Madame	Nathalie	LOMBARD	BONNIEUX
	Monsieur	Hervé	PLANCHON	BUOUX
	Madame	Cynthia	GAUDIN	CASENEUVE
	Madame	Ruth	NIJMEIJER	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Stéphan	PACCHIANO	CÉRESTE
	Madame	Claire	SELLIER	GARGAS
	Madame	Mauricette	CENCIARELLI	GOULT
	Madame	Laëtitia	EBOLI	JOUCAS
	Madame	Patricia	LOUCHE	LACOSTE
	Madame	Marie-Laure	BOURGUES	LIoux
	Madame	Tephen	PITOT	MÉNERBES
	Madame	Laure	COELHO-COSTA	MURS
	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
	Madame	Nicole	EYNAUD	SAIGNON
	Monsieur	Nicolas	REBECHÉ	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
Madame	Sophie	DELAYE	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	
Madame	Dominique	PESSEMESSÉ-HOLDOWICZ	SIVERGUES	
Madame	Danièle	PERRONE	VIENS	
Monsieur	Fabien	HENAREJOS	VILLARS	
<b>Aménagement du territoire (SCOT, PLH, Urbanisme, Gens du voyage)</b>	Madame	Isabelle	TAILLIER	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Madame	Emilie	SIAS	APT
	Monsieur	Denis	DEPAULE	APT
	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
	Monsieur	Yannick	MEYSSARD	BONNIEUX
	Monsieur	Rémy	LANDIER	BUOUX
	Monsieur	Guilhem	CHAUVET	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CÉRESTE
	Monsieur	Patrick	SIAUD	GARGAS
	Monsieur	Didier	PERELLO	GOULT
	Monsieur	Maurice	JEAN	JOUCAS
	Madame	Aline	SALVAUDON	LACOSTE
	Madame	Maryse	BONNET	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Francis	FARGE	LIoux
	Monsieur	Christian	RUFFINATTO	MÉNERBES
	Monsieur	André	BRIEULLE	MURS
	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
	Monsieur	Philippe	ESCOFFIER	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	HAUCOURT	SAIGNON
	Madame	Charlotte	CARBONNEL	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Monsieur	Luc	MILLE	SAINT-PANTALÉON
	Monsieur	Bernard	MAZOYER	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Monsieur	Wim	RAVYTS	SIVERGUES
	Monsieur	Frédéric	ROUX	VIENS
Monsieur	Pierre	EVEN	VILLARS	

<b>Communication</b>	Madame	Dominique	SANTONI	APT
	Monsieur	Cédric	MAROS	APT
	Madame	Laurence	GREGOIRE	APT
	Madame	Sandrine	BEAUTRAIS	APT
	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
	Madame	Évelyne	BLANC	BONNIEUX
	Madame	Valérie	MOULINIER-THIOLLIER	BUOUX
	Monsieur	Sébastien	ALEXANDER	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CÉRESTE
	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
	Monsieur	Yves	LERNOUT	MÉNERBES
	Madame	Catherine	NOLLET	MURS
	Madame	Anne-Marie	LOISON	RUSTREL
	Monsieur	Mathias	CAUMONT	SAIGNON
	Monsieur	Jean-Fabien	DAROTTE	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Madame	Sandrine	ISSON	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Muriel	MATAMOROS	SIVERGUES
<b>Développement économique et attractivité du territoire</b>	Monsieur	Jean-Louis	CULO	APT
	Madame	Emilie	SIAS	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Madame	Brigitte	BENOIT DE SOLLIERS	APT
	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
	Monsieur	Pascal	RAGOT	BONNIEUX
	Monsieur	Louis	SADOUL	BUOUX
	Madame	Catherine	CAPEK	CASENEUVE
	Madame	Marie-Christine	MANGEOT	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
	Monsieur	Guy	AUBERT	GIGNAC
	Monsieur	Jean-Claude	DONGUY	GOULT
	Monsieur	Olivier	LAUBRON	JOUCAS
	Monsieur	Jacques	CLERICI	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Francis	FARGE	LIoux
	Monsieur	Patrick	MERLE	MÉNERBES
	Madame	Patricia	HAESEVOETS	MURS
	Madame	Anne-Marie	LOISON	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	HAUCOURT	SAIGNON
	Monsieur	Laurent	BERTEL	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Monsieur	Flavien	SIMON	SAINT-PANTALÉON
	Madame	Patricia	BAILLARD	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Monsieur	Frédéric	ROUX	VIENS
Monsieur	Christophe	CASTANO	VILLARS	
<b>Enseignement artistique, éducation et action culturelle</b>	Madame	Véronique	ARNAUD-DELOY	APT
	Madame	Dominique	SANTONI	APT
	Monsieur	Cédric	MAROS	APT
	Monsieur	Elhadji	NDIOUR	APT
	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
	Madame	Évelyne	BLANC	BONNIEUX
	Madame	Valérie	MOULINIER-THIOLLIER	BUOUX
	Monsieur	François	SANCHEZ	CASENEUVE
	Madame	Anne-Cécile	ERTLÉ	CASTELLET-EN-LUBERON
	Madame	Delphine	ROQUES	CÉRESTE
	Monsieur	Laurent	GARCIA	GARGAS
	Madame	Muriel	PONTET	JOUCAS
	Monsieur	Bruno	PITOT	LACOSTE

	Madame	Anne	SPIROGLOU	LIOUX
	Monsieur	Gilles	CAILLE	MÉNERBES
	Madame	Marie-Eve	PETIT-DE-LA-RHODIERE	MURS
	Madame	Hélène	BELLANDE	ROUSSILLON
	Madame	Martina	KRAMER	RUSTREL
	Monsieur	Nicolas	REBECHE	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Madame	Isabelle	CHARPIN	SAINT-PANTALÉON
	Monsieur	Jacques	HUISSOUD	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Viviane	RENAUD-DARGERIE	VIENS
	Madame	Christine	CECCHINI	VILLARS

<b>Environnement et transition énergétique (GEMAPI, Développement durable, Déchet)</b>	Monsieur	Frédéric	SACCO	APT
	Madame	Gaëlle	LETTERON	APT
	Monsieur	André	LECOURT	APT
	Madame	Sonia	DUHAYER	AURIBEAU
	Madame	Nathalie	CLAIRAUT	BONNIEUX
	Monsieur	Lionel	MORARD	BUOUX
	Madame	Hélène	BLEUZEN	CASENEUVE
	Madame	Sandra	BOUSCARLE	CASTELLET-EN-LUBERON
	Madame	Pierrette	FRIMAS	CÉRESTE
	Madame	Corinne	MIETZKER	GARGAS
	Monsieur	Gilles	FERRAND	GIGNAC
	Monsieur	Éric	LAUGIER	GOULT
	Monsieur	Alessandro	POZZO	JOUCAS
	Monsieur	Serge	LOZE	LACOSTE
	Madame	Solange	FOUVET	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Patrice	FOURNIER	LIOUX
	Monsieur	Yves	LERNOUT	MÉNERBES
	Monsieur	Christian	MALBEC	MURS
	Madame	Michèle	MALIVEL	ROUSSILLON
	Madame	Michelle	WOLFF	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	BOYER	SAIGNON
	Madame	Nathalie	RICHAUD	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Madame	Sylvia	STEINLE	SIVERGUES
Monsieur	Christophe	CASTANO	VILLARS	

<b>Patrimoine - Travaux - Accessibilité handicapés</b>	Madame	Isabelle	TAILLIER	APT
	Monsieur	Yannick	BONNET	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Monsieur	Pascal	CAUCHOIS	APT
	Monsieur	André	LECOURT	APT
	Monsieur	Nicolas	LAGARDE	AURIBEAU
	Monsieur	Jérôme	CASALIS	BONNIEUX
	Monsieur	Michel	ROBBENS-DUCLOUX	BUOUX
	Monsieur	Éric	MOLLET	CASENEUVE
	Monsieur	Gilles	MARSETTI	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Patrick	SIAUD	GARGAS
	Monsieur	Francis	ROCHE	GOULT
	Monsieur	Bruno	BONNET	LAGARDE D'APT
	Madame	Anne	SPIROGLOU	LIOUX
	Monsieur	Bruno	CHABERT	MÉNERBES
	Monsieur	Bruno	VAYSON DE PRADENNE	MURS
	Monsieur	Alain	DEVAUX	ROUSSILLON
	Madame	François	DUPOUX	SAIGNON
	Madame	Charlotte	CARBONNEL	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON
	Monsieur	Luc	MILLE	SAINT-PANTALÉON
	Madame	Sophie	JACQUES	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT



	Monsieur	Jean-Claude	CHOPIN	SIVERGUES
	Monsieur	Alain	MASSEL	VILLARS

## DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 4 – AVENANT N°1 AU CONTRAT « NOS TERRITOIRES D'ABORD » LUBERON 2022-2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Patrick MERLE rappelle :

- La délibération n°22-5 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,
- La délibération n°22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du contrat « Nos territoires d'abord Luberon »,
- La délibération du 17 novembre 2022 de la CCPAL autorisant le Président à signer le contrat « Nos territoires d'abord Luberon 2022-2027 ».

L'article 5 de ce contrat prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une clause de revoyure annuelle, les modifications suivantes sont apportées au contrat :

#### Modification d'intitulé :

Action 5.1 : « Construction du centre aquatique intercommunal » en « Réhabilitation et extension de la piscine de l'Isle sur la Sorgue » au bénéfice de la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts du Vaucluse, sans changement de montants.

#### Modification de montant :

Action 3.5 : « Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings » : diminution du montant prévisionnel de la Région de 273 300 € (nouveau taux d'intervention Région de 12% soit 266 700 € au lieu de 25% soit 540 000 €) pour pouvoir inscrire la nouvelle opération 3.6, en accord avec la ville d'Apt bénéficiaire.

#### Inscription d'une nouvelle opération :

Action 3.6 : « Axe structurant vélo déplacement au quotidien, Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars » pour un coût total contractualisé à hauteur de 911 000 € avec un taux d'intervention Région de 30% soit 273 300 €) au bénéfice des communes concernées.

Modification de l'ordre des axes du tableau annexé afin qu'ils correspondent à ceux du plan climat de la Région.

La commission développement économique a émis un avis favorable en date du 15 septembre 2023.

Sandrine ISSON souhaite savoir si du fait de cette inscription au contrat « Nos territoires d'abord », la CCPAL porte ou non la coordination de l'opération. Elle demande ce que signifie l'inscription de l'opération dans ce contrat.

Patrick MERLE explique que l'opération a été inscrite afin de demander une subvention à la Région à hauteur de 30%.

Frédéric SACCO rajoute que les 4 communes (Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) portent l'opération. Une réunion est programmée avec la SPL Territoire Vaucluse à ce sujet. La SPL pourrait éventuellement être le seul porteur de cette opération et donc le maître d'ouvrage.

Emmanuel BOHN précise que pour cela, il est nécessaire que les 4 communes adhèrent à la SPL.

*Programmation « Nos territoires d'abord Luberon » en annexe (1).*

#### **Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** les termes de l'avenant n°1 au contrat "Nos territoires d'abord Luberon 2022-2027" entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Communautés de communes Pays d'Apt Luberon, Pays des Sorgues Monts du Vaucluse, la communauté territoriale Sud Luberon, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer l'avenant n°1 et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

## FINANCES

### 5 – DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET 2023 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE »

Jean AILLAUD rappelle la délibération du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la CCPAL ainsi que la délibération du 21 septembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la CCPAL.

Il indique l'impossibilité de générer un flux dématérialisé, pour la décision modificative citée ci-dessus, destiné à la Préfecture de Vaucluse et au Service de Gestion Comptable de Pertuis du fait que certains articles mouvementés ne peuvent l'être sur certains chapitres.

Il souligne le risque portant sur le poste informatique de la station d'épuration du Chêne à Apt du fait de ses limites en capacité mais surtout du manque de sécurité en cas de panne ou destruction. Ainsi, il convient d'installer un serveur informatique pour procéder aux sauvegardes des données sur les systèmes en place à la Communauté de communes dont le coût total est de 15 074,00 € réparti sur les articles 2051 et 2183.

Le Vice-Président souligne également la nécessité :

- D'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 66 en dépenses de fonctionnement du budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie », du fait de l'augmentation du taux Euribor sur l'emprunt à taux variable conclu auprès de la Société Générale ainsi que de l'intégration des emprunts issus du budget « Assainissement Collectif DSP » dissout au 31/12/2022,
- D'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 16 en dépenses d'investissement du budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » du fait de l'intégration des emprunts issus du budget « Assainissement Collectif DSP » dissout au 31/12/2022,
- D'ajuster les crédits budgétaires aux chapitres 040 en recettes et dépenses d'investissement ainsi qu'aux chapitres 042 en recettes et dépenses de fonctionnement concernant les dotations aux amortissements des immobilisations et subventions, du budget « Assainissement Collectif en Régie » 2023,
- D'ouvrir des crédits au chapitre 041 en dépenses et recettes d'investissement, 040 en dépenses et recettes d'investissement et 042 en recettes et dépenses de fonctionnement afin de procéder aux écritures de cession liées à la vente d'un bien mobilier dont le numéro d'inventaire est le 215 (Ford transit nacelle), du budget « Assainissement Collectif en Régie » 2023.

Il propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

#### SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
042	777		o	dotation amortisst subvention	800,00
042	7811		o	reprise amortissement	11 870,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>12 670,00</b>

#### SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
042	6811		o	dotation aux amortissements	46 625,00
042	6811		o	dotation aux amortissements	11 870,00
66	66111		r	Intérêts d'emprunts	60 000,00
023	023			Virement à la section investissement	-105 825,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>12 670,00</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
021	021			Virement de la section fonctionnement	-105 825,00
041	217532		o	Réseaux mis à dispo	11 870,00
040	28182		o	Amort. Matériel de transport	11 870,00
040	28031		o	Amortisst frais d'étude	15 133,00
040	281738		o	amortisst	17 741,00
040	2817532		o	amortisst	13 751,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>-35 460,00</b>

#### **SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
16	1641		r	Emprunts	23 265,00
041	2182		o	Matériel de transport	11 870,00
040	2817532		o	Amort réseaux mis à dispo	11 870,00
040	139111		o	Amort Subv	800,00
20	2051		r	Logiciel	1 774,00
21	2183		r	Matériel de bureau et informatique	13 300,00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>62 879,00</b>

Emmanuel BOHN explique que les écritures d'ordre étaient mal répertoriées et qu'il y a eu une impossibilité de transmission des flux en Préfecture. Une nouvelle délibération est présentée ce soir afin d'être conforme aux attentes de la Trésorerie et de la Préfecture.

#### **Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Retire** la délibération n°CC-2023-91 du 21 septembre 2023 concernant la décision modificative n°1 au budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes.

**Approuve** la décision modificative n°2 au budget 2023 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessus.

**Autorise** le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

#### **6 – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS DE LA CCPAL**

Jean AILLAUD rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16 Alinéa V, « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La CCPAL a la volonté d'accompagner les communes membres dans la réalisation de leurs projets, c'est pourquoi l'intercommunalité a élaboré le règlement ci-annexé afin d'encadrer l'attribution de fonds de concours.

Jean AILLAUD rappelle que les fonds de concours 2023 (enveloppe de 200 000 €) concernent les communes du territoire de moins de 1 000 habitants soit 17 communes. Il présente les strates de population ainsi que le montant par habitant en fonction des strates, paramètres permettant de calculer le montant de l'enveloppe pour chaque commune concernée. Il rappelle également le montant minimum appliqué pour 2023 à savoir 8 660 € pour les 7 communes les moins peuplées. Il précise que pour l'année 2023, tous les projets en cours ou terminés cette année ont été acceptés. En 2024, si les fonds de concours sont maintenus, il sera accepté uniquement les projets à venir.

En fonction des résultats de l'année 2023, pour l'année 2024, l'enveloppe devrait être à minima maintenue et une réflexion sera menée afin d'intégrer les communes de moins de 2 000 habitants.

#### **Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le règlement du fonds de concours ci-annexé.

**Autorise** le Président ou son représentant légal à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## QUESTION DIVERSE

### GOLF DE VILLARS

Le Président annonce la fin de la vente aux enchères du Golf de Villars sur le site Agorastore le jeudi 19 octobre 2023 à 16h. Il énumère les deux meilleures enchères : 605 000 € et 600 000 € (frais d'achat inclus). Il explique que 11 candidats (uniquement des projets golf) ont participé à ces enchères et que le direction d'Agorastore doit présenter à la CCPAL un rapport d'analyse des offres reçues. Il souligne le fait que la CCPAL n'a pas l'obligation de choisir le candidat ayant proposé l'offre la plus élevée. Environ 60 visites ont eu lieu pour cette vente sur 10 semaines.

Le Président informe l'assemblée que le groupe de travail concernant le Golf de Villars sera prochainement réuni afin de choisir l'acquéreur du site.

## PIECE ANNEXE

### 1- Programmation « Nos territoires d'abord Luberon »

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
Gilles RIPERT

